

I. AVIS A MANIFESTATION D'INTERET (AMI)

Objet : Elaboration d'un modèle de référence pour la cyber-résilience et pour la mise en place de plan de continuité d'activité pour les entreprises opérant des infrastructures d'information critiques.

Référence SIGMAP PI_SN_103355

AVIS N° 034/2025/ASIN/DG/PRMP/SPRMP du 19/05/2025

INTITULE SOMMAIRE DES PRESTATIONS

1. Le présent avis à manifestation d'intérêt (AMI) fait suite au plan de passation des marchés publics de l'Agence des Systèmes d'Information et du Numérique (ASIN), publié sur le portail web des marchés publics du Bénin le 25 avril 2025.
2. L'Agence des Systèmes d'Information et du Numérique (ASIN) a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget des fonds de l'Etat Béninois, afin de financer son fonctionnement, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché de prestations intellectuelles relatif à l'élaboration d'un modèle de référence pour la cyber-résilience et pour la mise en place de plan de continuité d'activité pour les entreprises opérant des infrastructures d'information critiques.
3. Les prestations consisteront à élaborer un **BON A LANCER** cadre général de cyber-résilience permettant de dresser la cartographie des processus critiques de l'État, d'identifier les éléments les plus importants pour garantir la résilience des infrastructures d'information critiques et élaborer un modèle de PCA assorti d'une méthodologie de mise en œuvre et de maintien. Il s'agira de :
 - concevoir un cadre de cyber-résilience aligné avec les normes internationales (ISO 22301, ISO 27001, NIST SP 800-61, CIS Controls) ;
 - définir les principes directeurs pour la mise en place et la gouvernance du PCA ;
 - identifier les risques et vulnérabilités spécifiques aux infrastructures d'information critiques ;
 - élaborer un modèle de plan de continuité d'activités adapté pour les infrastructures d'information critiques ;
 - intégrer les meilleures pratiques en matière de gestion des incidents et de continuité des activités ;

- tester et valider les stratégies de cyber-résilience et de PCA à travers des exercices et simulations ;
 - appliquer le modèle sur trois (03) opérateurs d'infrastructures d'information critiques ;
 - former les formateurs à l'appropriation du modèle.
4. Le délai de réalisation de la mission est de cent-vingt (120) jours.
 5. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour les prestations décrites ci-dessus en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les prestations (nature des activités du cabinet/firme en relation avec le domaine des prestations, nombre d'expériences générales du cabinet/firme dans le domaine des prestations, nombre d'expériences spécifiques du cabinet/firme dans le domaine des prestations, organisation technique et managériale du cabinet/firme, liste du personnel professionnel à affecter à la mission). Il est demandé aux candidats de fournir ces informations en ne dépassant pas 15 pages environ. Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.
 6. Les critères demandés seront appréciés à travers les preuves énumérées dans le tableau des critères de sélection.
 7. Une liste des candidats, au moins cinq (05) et au plus huit (08), présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'autorité contractante. Cette liste restreinte doit contenir au moins deux candidats de nationalité béninoise dès lors qu'ils remplissent les critères de présélection requis. Pour l'intégration de ces candidats de nationalité béninoise, l'autorité contractante remplacera le/les dernier(s) candidat(s) de la liste restreinte ou ceux des pays ayant plus de deux (2) candidats sur la liste restreinte.
 8. Les candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières et un candidat sera sélectionné selon la méthode de sélection fondée sur la qualité et sur le coût (SFQC).
 9. Aux date et heure limites de dépôt des candidatures, si moins de cinq (05) candidats sont présélectionnés, l'autorité contractante peut, soit contacter directement d'autres cabinets ou firmes en fonction de leurs aptitudes à exécuter les prestations, soit relancer pour un minimum de dix (10) jours calendaires la procédure en vue de compléter la liste restreinte.
 10. La présélection sur la liste restreinte tiendra compte des critères ci-après :

BON A LANCER

Critères d'évaluation	Note pour le critère	Sous critères d'évaluation et note	Moyens de Preuve à fournir par le candidat
1. Nature des activités du cabinet/firme en relation avec le domaine des prestations	10	- Être un cabinet intervenant dans le domaine des services de sécurité numérique ou équivalent : 08 points ; - Être un fournisseur de services de sécurité numérique qualifié (FSSNQ) ou être en groupement avec un FSSNQ ou avoir un récépissé de dépôt de dossier de qualification : 02 points.	- Inscription du domaine sur le RCCM ou les Statuts ; - Un certificat de qualification délivré par l'organe de contrôle des prestataires de services de confiance numérique ou un récépissé de dépôt de dossier de qualification.
BON A LANCER 2. Nombre d'expériences générales du cabinet/firme dans le domaine des prestations au cours des cinq (5) dernières années (2020, 2021, 2022, 2023 et 2024)	25	- Pour les anciens cabinets /firmes Avoir cinq (05) années d'expérience dans l'offre de services de sécurité numérique : 05 points par année. - Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) années d'existence Avoir un personnel d'encadrement ayant cinq (05) années d'expérience dans le domaine de la sécurité numérique : 05 points par année	Pour les anciens cabinets/firmes Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples) Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence Preuves légalisées des expériences professionnelles du personnel d'encadrement
3. Nombre d'expériences spécifiques du cabinet/firme dans le domaine des prestations au cours des cinq (5) dernières années (2020, 2021, 2022, 2023 et 2024)	50	- Pour les anciens cabinets /firmes Avoir réalisé trois (03) missions spécifiques d'élaboration de modèle de PCA/PRA et de cadre de cyber-résilience au cours des cinq dernières années : 16,67 points par mission justifiée. - Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) années d'existence Avoir d'un personnel d'encadrement	Pour les anciens cabinets/firmes Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples) Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui

		disposant d'au moins trois (03) missions spécifiques d'élaboration de modèle de PCA/PRA et de cadre de cyber-résilience au cours des cinq dernières années: 16,67 points par année	n'ont pas encore trois (3) ans d'existence Preuves légalisées des expériences professionnelles du personnel d'encadrement
4. Organisation technique et managériale du cabinet/firme.	05	Organisation technique : 02 points Indiquer, s'il existe au moins les postes/Services ci-après et animés par un personnel permanent : • Direction générale : 01 point • Direction technique ou équivalent : 01 point • Direction Financière et comptable ou équivalent : 01 point	Note de présentation du Cabinet/firme et son organigramme
5. Liste du personnel professionnel à affecter à la mission	10	BON A LANCER ➤ Chef de projet (2,5 points) ayant : - un niveau Bac+5 en cybersécurité, en sécurité des systèmes d'information, en gestion de projets ou dans un domaine connexe (1,5 points) ; - une certification en gestion de projets PMP ou PRINCE2 (1 point). ➤ Expert en cyber-résilience (2,5 points) ayant : - un niveau Bac+5 en cybersécurité, en sécurité des systèmes d'information ou dans un domaine connexe (1,5 points) ; - une certification ISO 22301 Lead Implementer, CISSP ou toute certification équivalente (1 point). ➤ Expert en continuité d'activité (PCA/DRP) (2,5 points) ayant : - un niveau Bac+5 en gestion des risques, en informatique, en management des systèmes d'information ou dans un domaine connexe (1,5 points) ; - une certification ISO 22301 Lead Auditor, Lead Disaster Recovery manager ou toute certification équivalente (1 point).	Liste du personnel et copie simple des diplômes et/ou certifications.

		➤ Expert en gestion des risques cyber (2,5 points) ayant : - un niveau Bac+5 en gestion des risques, en cybersécurité ou dans un domaine connexe (1,5 point) ; - une certification CRISC, FAIR, ISO 27005 Risk Manager ou toute certification équivalente (1 point).	
TOTAL	100		

La note minimale requise pour être présélectionné est **70** et le nombre de candidats présélectionnés ne saurait être inférieur à cinq (05) et supérieur à huit (08).

En cas d'égalité du nombre total de points obtenus, le cabinet/firme ayant réalisé plus de missions spécifiques pertinentes sera privilégié.

- 11.** Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Personne responsable des marchés publics ; E-mail : crgbaguidi@presidence.bj et prendre connaissance des documents de présélection au Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics de l'Agence des Systèmes d'Information et du Numérique (ASIN), 4^{ème} étage de l'Immeuble JUMMY PALACE CENTER, Sis C/85 Avenue Steinmetz, quartier Tokpa Hoho, 01 BP 8088 Cotonou, Tél : +(229) 01 21 31 10 13 / 01 44 75 47 34 et aux heures suivantes : 08 heures à 12 heures 30 minutes et de 14 heures à 17 heures 30 minutes (GMT+1).

Les manifestations d'intérêts doivent être accompagnées d'une lettre de manifestation d'intérêts dûment signée par le candidat.

- 12.** Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier de présélection complet à compter du 19/05 2025. Le dossier de présélection en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics de l'Agence des Systèmes d'Information et du Numérique (ASIN), 4^{ème} étage de l'Immeuble JUMMY PALACE CENTER, Sis C/85 Avenue Steinmetz, quartier Tokpa Hoho, 01 BP 8088 Cotonou, Tél : +(229) 01 21 31 10 13 / 01 44 75 47 34. Le dossier de présélection sera adressé aux candidats à leurs frais. Ce dossier peut être également obtenu par voie électronique à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier.

Ce retrait est matérialisé par une fiche de décharge établie selon un modèle mis à disposition par l'ARMP

13. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée sur clé USB en format PDF, à l'adresse ci-après : Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics de l'Agence des Systèmes d'Information et du Numérique (ASIN), sis au 4^{ème} étage de l'Immeuble JUMMY PALACE CENTER, Sis C/85 Avenue Steinmetz, quartier Tokpa Hoho, 01 BP 8088 Cotonou, Téléphone : +(229) 01 21 31 10 13 / 01 44 75 47 34, au plus tard le 12/06/2025 à 10h30 (GMT+1). **Le défaut de présentation des manifestations d'intérêt suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire.** Les candidatures qui ne parviendront pas aux date et heure ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées aux frais des candidats concernés sans être ouvertes.

Les manifestations d'intérêt (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés à l'adresse ci-après : Salle de réunion de l'ASIN sise au 5^{ème} étage de l'Immeuble JUMMY PALACE CENTER, Sis C/85 Avenue Steinmetz, quartier Tokpa Hoho, 01 BP 8088 Cotonou, Téléphone : +(229) 01 21 31 10 13 / 01 44 75 47 34, le 12 juin 2025 à 10h30m (GMT+1).

14. Les candidats peuvent introduire un recours devant la personne responsable des marchés publics ou son supérieur hiérarchique dans le cadre de la procédure de manifestation d'intérêt à l'encontre des actes et décisions de cette dernière leur créant un préjudice en indiquant les références de l'AMI et exposant les motifs de son recours par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou déposée contre décharge ou récépissé.

Ce recours doit invoquer une violation de la réglementation des marchés publics.

Ce recours doit être exercé dans les cinq (05) jours ouvrables avant la date de dépôt des candidatures ou au plus tard, dans les cinq (05) jours ouvrables de la notification des résultats des manifestations d'intérêt. Il a pour effet de suspendre la procédure de présélection jusqu'à la décision définitive de la personne responsable des marchés publics ou de son supérieur hiérarchique.

La décision de la personne responsable des marchés publics ou de son supérieur hiérarchique/du premier responsable de la structure déconcentrée doit intervenir dans un délai de trois (03) jours ouvrables après sa saisine.

En l'absence de suite favorable à son recours, le requérant dispose de deux (02) jours ouvrables à compter de la réception de la réponse de l'autorité contractante/structure déconcentrée ou de l'expiration du délai spécifié ci-dessus (trois (03) jours) pour présenter un recours devant

l'Autorité de régulation des marchés publics. Une copie du recours adressé à l'Autorité de régulation des marchés publics est notifiée à la Personne responsable des marchés publics/structure déconcentrée pour ampliation.

Fait à Cotonou, le 19/05/2025

BON A LANCER

La Personne Responsable
des Marchés Publics


Carole Rachel A. GBAGUIDI

